

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	ecureuil B3 bleu F-GSOE	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	gobbo / onf / alpivert	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
3/07/2017	les ougiers	le lauvitel		2		replie de chantier ets gobbo pour le PNE
4/07/2017	le perier	cabane de la selle		4		héliportage matériel divers
///////		cabane de la temple		2		////////////////////////////////////
///////	valsenestre	col de cote belle gr54		7		approvisionnement de rondins de bois et d'une mini pelle

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Autorisation accordée refusée

N° 389 / 2017

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 29/06 / 2017

Po Le Directeur,
Le Directeur Adjoint,


Thierry DURAND

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

COPIE au secteur Oisans/Valbonnais